

**DECISION PORTANT SIGNATURE DES CONTRATS POUR LA
PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA MEDIATHEQUE D'OCTOBRE A
DECEMBRE 2026**

Adm N° 2026 - 83

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité pour la Médiathèque municipale de permettre un bon déroulement de programmation de son action culturelle d'octobre à décembre 2026

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET ET COUT

De signer les contrats suivants pour la programmation de l'action culturelle de la médiathèque d'octobre à décembre 2026 :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU
Du vendredi 2 au mercredi 21 octobre	Exposition « Bird » et atelier de peinture Laure Baudry – Laure B. 923 chemin de Clavel 82200 MOISSAC	500 €	Médiathèque
Mercredi 18 novembre	Animations Astronomie Association Instant Science 39 allées Jules Guesde Quai des Savoirs 31000 TOULOUSE	1 453 €	Médiathèque
Samedi 5 décembre	Spectacle Cony le sapin Association Les Astronambules 6 rue de Royan Appt 84 – 2 ^{ème} étage 31200 TOULOUSE	1 500 €	Médiathèque

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

ARTICLE 4 – RECOURS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse – 68 rue Raymond IV – 31 000 TOULOUSE, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à MOISSAC, le 12 juin 2026

Le Maire,



Romain LOPEZ